



# PROJET ASSOCIATIF

## 2018 - 2023

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique et affiliée à l'Unapei

# SOMMAIRE

## **Préambule**

### **Nos valeurs**

Respect

Solidarité

Citoyenneté

### **Les moyens nécessaires à la qualité de nos accompagnements**

Rendre la personne actrice de son parcours de vie au sein de la société

Accompagner les parcours, sans rupture

Soutenir la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Agir sur notre organisation

S'ouvrir à des coopérations de toutes natures

## **Conclusion**

# PREAMBULE

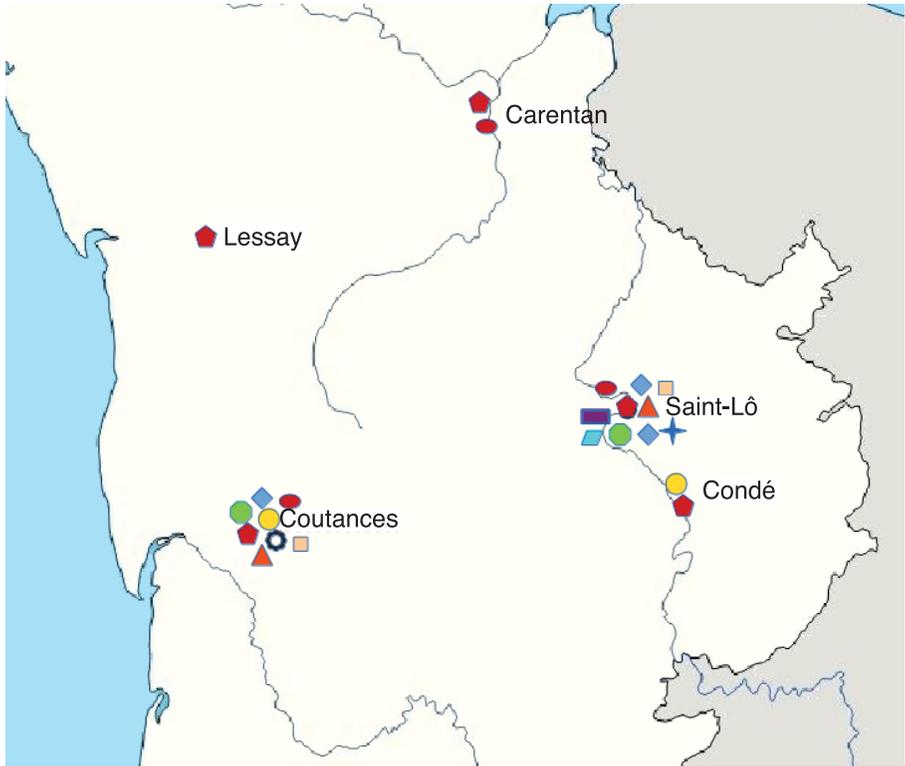


**1958** : Quelques parents se mobilisent afin de rompre l'isolement tant social qu'éducatif subi par leurs enfants porteurs de déficiences. Ils rassemblent alors de modestes moyens pour créer un premier lieu d'accueil : Les Papillons Blancs de la région Saint-Loise sont créés. L'association familiale a ainsi réuni les conditions permettant la reconnaissance de la déficience intellectuelle et sa prise en compte par les pouvoirs publics et locaux.

Au fil du temps et de la réglementation, l'association, devenue APEI Centre-Manche, a su s'adapter à la prise en charge des différents handicaps (polyhandicap, surdité, autisme, troubles psychiques...) et situations (passage de l'enfance à l'âge adulte) en créant les établissements nécessaires et en professionnalisant certaines fonctions sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

**2018** : 60 ans plus tard, l'APEI Centre-Manche, qui reste une association familiale militante, accueille 800 personnes réparties sur 17 établissements et services.

- 3 Instituts Médico-Educatifs
- 1 Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
- 3 Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- 1 Entreprise Adaptée
- 2 Foyers Occupationnels d'Accueil
- 2 Centres d'Habitat
- 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- 1 Maison d'Accueil Spécialisé
- 1 Service d'Activités Sportives et Culturelles
- 1 Service pôle restauration
- 1 Siège



◆ Institut Médico-Educatif

● Centre d'Habitat

▲ Maison d'Accueil Spécialisé

● Entreprise Adaptée

■ Siège

⊙ Pôle restauration

◆ Etablissement et Service d'Aide par le Travail

□ Foyer Occupationnel d'Accueil

● Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

▭ Service d'Activités Sportives et Culturelles

⊕ Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

Ce nouveau projet associatif est le fruit d'une réflexion collective. Personnes accueillies, familles et professionnels ont été invités à y participer. Une première journée a réuni administrateurs et professionnels et une seconde rencontre a eu lieu avec les administrateurs, les familles et les usagers, élus en Conseil de la Vie Sociale (CVS). Ce projet est aussi en adéquation avec le travail de l'association, préparatoire aux futurs Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui seront signés avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

Ce projet a pour vision globale la citoyenneté de la personne en situation de handicap et l'ouverture sur la cité.

La démarche initiale de protection et de prise en charge doit maintenant être complétée par la prise en compte de la personne, de ses capacités, de ses besoins d'accompagnement, tout au long de son parcours de vie.

Familles et professionnels, nous devons encourager la personne à aller au delà de ses compétences actuelles. Cela suppose un changement de regard et une prise de risque à la fois nécessaire et mesurée.

Il faut pour cela, au quotidien, mettre en œuvre les moyens pour que la confiance en soi de la personne lui permette de s'autoriser à vivre une pleine citoyenneté et que familles et professionnels soient convaincus des capacités des personnes. Plus d'une fois, proches et encadrants découvrent, surpris, qu'une personne a réussi à atteindre un objectif dans un contexte différent et bienveillant alors que son contexte protecteur quotidien peut la brider, sous une volonté de bien faire.

C'est donc dans ce sens d'une meilleure prise en compte des capacités de la personne que ce projet est écrit. Nous voulons faire preuve d'innovation pour mieux accompagner la personne, en respectant son projet de vie et en nous engageant à lui garantir, ainsi qu'à sa famille, une continuité dans son parcours.

Ces dernières années, la société dans son ensemble a beaucoup évolué et les aspirations de la personne en situation de handicap aussi, c'est pour cette raison que ce nouveau projet doit satisfaire aux demandes et besoins du moment et du futur.

Ce projet rappelle les valeurs fondatrices de l'association et souligne les moyens nécessaires à la qualité de nos accompagnements.

# NOS VALEURS



© Audrey GUYON



© Audrey GUYON

# Respect

- S'assurer que les personnes accompagnées sont accueillies et traitées avec dignité et bienveillance.
- Œuvrer pour que les personnes accompagnées se sentent dans un environnement matériel et humain qui les invite à ne pas se résigner ; leur faire confiance et les laisser faire « l'expérience de ».
- Favoriser l'estime de soi.
- Garantir le vivre ensemble : principe de neutralité et laïcité. Egalité de tous, pas de distinction d'origine, de religion, ou d'appartenance politique.
- Respecter l'intimité, l'intégrité physique, morale et affective, l'hygiène corporelle des personnes.
- Garantir le suivi et l'éducation à la santé.



# Citoyenneté

- Impliquer la personne dans la défense de ses intérêts.
- Respecter le droit commun, qui s'applique à tous, sans distinction.
- Créer les conditions matérielles d'une meilleure inclusion dans la cité avec un habitat diversifié, une inclusion scolaire accrue, des partenariats avec le milieu ordinaire de travail.
- Prendre en considération le fait d'être différent et revendiquer le droit d'être différent.
- Garantir l'autoreprésentation.



## Solidarité

- Soutien aux usagers et aux familles, que les personnes soient accueillies ou non à l'APEI Centre-Manche (notamment pour les personnes sans solution).
- Projet d'aide au répit au bénéfice des accompagnants.
- Coopération et respect mutuel de tous les acteurs concernés.
- Militantisme partagé par tous et au quotidien.
- Bénévolat : usagers, adhérents, administrateurs, proches aidants, autres associations ou toute autre personne souhaitant s'investir.
- Existence d'un fonds de solidarité pour les situations délicates qui le nécessitent.



# LES MOYENS NECESSAIRES A LA QUALITE DE NOS ACCOMPAGNEMENTS



# Rendre la personne actrice de son parcours de vie au sein de la société

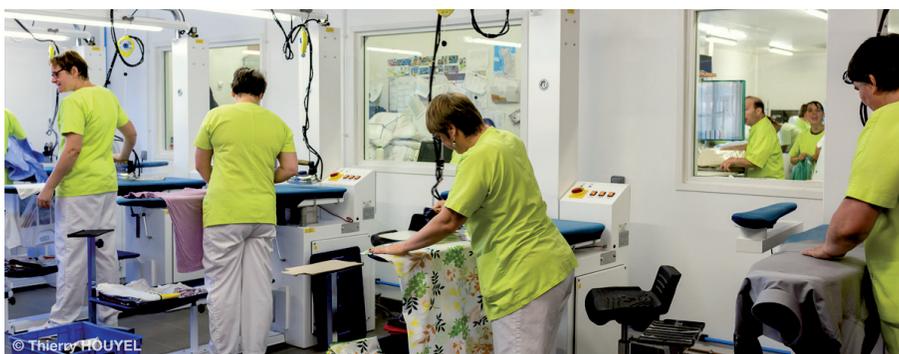
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que chacun soit accueilli, soigné, respecté, dans la compréhension de ses besoins, attentes, aspirations et craintes.
- Reconnaître la personne en situation de handicap, dans sa singularité acceptée, riche de capacités plurielles et de perspectives d'évolutions personnelles, pleinement capable de s'autodéterminer.
- Associer la personne à l'élaboration et à la mise en œuvre de son Projet d'Accompagnement Personnalisé et lors de toute action qui la concerne, par toute forme d'expression et une réelle prise en compte de ses attentes exprimées et/ou observées.
- Evaluer le contenu des Projets d'Accompagnement Personnalisé et l'adapter aux évolutions. Veiller annuellement à la réelle mise en œuvre des actions prévues.
- Accueillir comme recevable et susceptible d'être expérimenté tout projet exprimé par la personne. Valoriser ce qui sera appris lors de cette expérimentation, quel qu'en soit l'aboutissement.
- Adapter les supports de communication : Facile à Lire et à Comprendre (FALC), Langue des Signes Française (LSF), pictogrammes, tablettes, vidéo ou enregistrement audio...
- Apporter une attention particulière au bon fonctionnement des instances de concertation (CVS et autres modalités de concertation et de participation collective).
- Créer les conditions favorables à l'émergence de l'autoreprésentation et soutenir celle-ci humainement et matériellement.
- Développer différentes formes de «pair-aidance» et d'expertises.
- Faire gagner la personne en autonomie.
- Garantir l'épanouissement de la personne.
- Accompagner la personne accueillie dans ses choix de vie (vie affective, vie de couple, parentalité).
- Entendre le choix de la personne de communiquer ou non son dossier médical au sein des établissements APEI Centre-Manche.

## Accompagner les parcours, sans rupture

- Anticiper les phases de transition (passage enfance/adulte, actif/retraité, FOA/ESAT...) en incitant à la coopération entre les différents établissements et services de l'association.
- Harmoniser les pratiques professionnelles.
- Construire la cohérence de la conduite des Projets d'Accompagnement Personnalisé.
- Innover pour mieux s'adapter à l'évolution des besoins.
- Adapter l'offre de service aux besoins d'accompagnement sous forme de dispositifs (décloisonner pour une meilleure adaptabilité, modifier la structuration de nos agréments et autorisations).
- Porter la question de l'habitat modulable dans nos futurs projets immobiliers.
- Confronter les pratiques avec les nouvelles technologies (domotique...).
- Co-construire des parcours innovants en lien avec les autres ressources du territoire.
- Contribuer à réduire les inégalités, et apporter une réponse aux cas les plus complexes et aux nouvelles pathologies.
- Veiller à maintenir, dans la mesure du possible, la personne dans son établissement à défaut d'une solution adaptée ailleurs, en ajustant si besoin les moyens humains et matériels nécessaires. Pour cela, innover et créer des solutions notamment pour la personne vieillissante.
- Permettre que les caractéristiques d'accessibilité, de confort, d'intimité et de sécurité soient identiques d'un lieu à l'autre.

## Soutenir la citoyenneté des personnes en situation de handicap

- Ouvrir davantage nos établissements vers l'extérieur (fête des voisins, portes ouvertes...).
- Développer les actions de sensibilisation (élus, médias, professionnels de santé, stagiaires...).
- Valoriser les productions et activités sociales des usagers.
- Développer les partenariats en lien avec l'extérieur.
- Promouvoir les dispositifs mis en place pour l'accès aux loisirs, à la culture, au sport, et au bien-être.
- Encourager la personne à adhérer à l'association et à participer activement : missions de bénévolat, conseil d'administration...
- Permettre l'accès à des repas pris à l'extérieur.



# Agir sur notre organisation

## A destination des familles

- Créer les conditions matérielles et humaines permettant à toute personne de se sentir considérée, respectée dans son intégrité, qu'elle soit bénéficiaire, proche, partenaire ou citoyen.
- Améliorer le parcours de santé des personnes, prévenir et faciliter l'accès à des soins de qualité et sur le territoire.
- Faire connaître à la personne et à sa famille lors de l'entrée dans un établissement l'existence de l'association par ses représentants (administrateurs ou adhérents).
- Développer de multiples actions, envers la personne et sa famille, réunion associative par établissement, ou thématique avec présence d'experts...
- Faciliter la vie des familles en favorisant les réseaux d'échanges.
- Développer de nouvelles approches thérapeutiques et d'accompagnement.
- Etre un acteur identifié pouvant répondre à des attentes et demandes de toute personne concernée par une situation de handicap.

# Agir sur notre organisation

## A destination des professionnels

- Consolider notre structuration de la gouvernance en faisant évoluer les statuts de l'association et le Document Unique de Délégations.
- Développer les outils de prospective : (CPOM, démarche projet, évaluation interne/externe, observatoire).
- Développer la politique de communication tant en interne qu'en externe.
- Être un employeur respectueux des professionnels au service de la personne, en étant attentif à la qualité au travail, en facilitant la mobilité et l'évolution de carrière, en prévenant l'usure professionnelle, en assurant les reconversions, en reconnaissant les savoir-faire, pour favoriser un climat social stimulant et sécurisant.
- Relayer la culture associative au sein des équipes professionnelles.
- Promouvoir des pratiques professionnelles servant les objectifs de bientraitance.
- Accompagner davantage les professionnels face aux changements du secteur médico-social (séminaires, capitalisation de l'expérience, partage du retour de formation).
- Favoriser des groupes d'échange et des commissions de réflexion sur des thématiques transversales, entre administrateurs et professionnels.
- Promouvoir les formations FALC, LSF, Makaton...
- Encourager l'expression des professionnels de terrain porteurs de projets.
- Développer le sentiment d'appartenance au collectif APEI Centre-Manche : journées d'intégration pour les professionnels, participation de représentants de l'association aux temps forts des établissements.

## S'ouvrir à des coopérations de toutes natures

- Mutualiser avec tous les acteurs du territoire en lien avec nos valeurs (secteurs sanitaire, médico-social, culturel...).
- Participer à tout projet qui concourt à l'aide au répit.
- Conventionner avec l'Education Nationale, les chambres consulaires, les centres de formation...
- Développer un réseau de praticiens libéraux sensibilisés à l'accueil de la personne en situation de handicap, notamment sur le plan cognitif ou psychique.
- Créer une commission éthique multi-acteurs pour répondre aux questions complexes.
- Travailler en synergie avec les entreprises.
- Diversifier et pérenniser les choix de lieux de vie pour les personnes vieillissantes, en coopérant avec les collectivités.
- Soutenir toute initiative au service du territoire Manchois (du type service Activités Sportives et Culturelles).
- Marquer notre attachement à l'économie sociale et solidaire.
- S'inscrire dans une démarche environnementale, notamment pour le pôle restauration, en augmentant la part de repas bio et d'aliments provenant de circuits courts.
- Faire appel au mécénat (donations, legs, subventions ...).

# CONCLUSION



En conclusion, l'association s'engage à faire perdurer l'esprit familial et les valeurs qui la caractérisent, en tenant compte des évolutions de la société et des aspirations de la personne accueillie, pour lui permettre de vivre sereinement et dignement.

Ce projet associatif se veut ambitieux et responsable, car en plus de notre militantisme en faveur de la reconnaissance de la personne comme citoyen à part entière, notre rôle de gestionnaire nous oblige à faire toujours mieux avec les moyens qui nous sont alloués, au bénéfice de la personne.

Projet voté le 26 juin 2018



**APEI Centre - Manche**  
10 rue de la cavée  
50180 Agneaux  
02 33 77 36 00  
[www.apeicentremanche.com](http://www.apeicentremanche.com)  
[siege.agneaux@apeicm50.org](mailto:siege.agneaux@apeicm50.org)